



Révocation de l'édit de Nantes

L'édit de Fontainebleau (1685) ou Révocation de l'Edit de Nantes, signé par Louis XIV le 18 octobre 1685, révoque l'édit de Nantes par lequel Henri IV, en 1598, avait octroyé une certaine liberté de culte aux protestants. Cet édit de Fontainebleau est plus connu sous l'appellation non officielle de « Révocation de l'édit de Nantes ».

Dès le début de son règne, Louis XIV, cherchant à unifier son royaume sur les plans religieux, administratif et politique, souhaite faire disparaître le protestantisme. Après des années de persécutions et de conversions forcées, cette religion ayant pratiquement disparu, il décide que l'édit de Nantes, devenu caduc, peut être révoqué.. on assiste alors à un exode important (entre 100 000 et 150 000) qui gagnent notamment l'Angleterre, les Pays-Bas, l'Amérique et la Prusse.

L'édit de Fontainebleau est à l'origine d'une insurrection protestante dans les Cévennes qui prendra de l'ampleur à partir de 1702 et durera jusqu'en 1711.

Le Grand Électeur Frédéric-Guillaume 1er de Brandebourg permet à de nombreux exilés de s'établir dans son royaume pour l'aider à reconstruire son pays ravagé par la guerre en leur faisant bénéficier d'avantages substantiels.

La Suisse accueille un contingent de familles huguenotes qui s'établissent dans le commerce et la finance. De Hollande, beaucoup sont repartis pour la colonie néerlandaise du Cap, en Afrique du Sud, où les huguenots originaires de la région bordelaise ont contribué à l'implantation de la viticulture locale.